



Comité départemental de la Haute-Corse - F.F.E.S.S.M.

Siège social : Lotissement N°12 Domijo - 20600 FURIANI

Agrément Ministériel : du 27.06.86

par Arrêté n° 86/706 Préfecture de Haute-Corse.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix neuf octobre à quatorze heures trente, les membres du Comité et des Commissions Départementales de Haute-Corse de la F.F.E.S.S.M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le trente et un juillet par Mme SERAFINI Présidente du CODEP 2B FFESSM, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires. La séance s'est tenue dans la salle de réunion de la base nautique des Minelli.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mme SERAFINI en qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme BLANCHARD.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 63,78% des clubs associatifs et SCA, soit 19772 voix.

La présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 14h30.

La présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 04 novembre 2023 ;
2. Rapport moral de la présidente pour l'année 2023/2024 ;
3. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2023/2024 ;
4. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 ;
5. Rapports des commissions Apnée, Biologie et Technique ;
6. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) ;
7. Perspectives 2025 ;
8. Questions diverses.

La présidente met à disposition sur le bureau de l'assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

Elle souhaite la bienvenue aux participants.

Puis, il est donné lecture par Mme SERAFINI, Présidente à M. BURON, Trésorier et aux représentants des commissions, des différents rapports.

I. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 04 novembre 2023

La Présidente adresse ses remerciements à la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 novembre 2023 et présente celui-ci.

L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire est soumise au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. Rapport moral de la présidente pour l'année 2023/2024

Les commissions, clubs et structures se sont mobilisés pour mener de nouvelles actions de formation et organiser des manifestations tout au long de l'année fédérale qui vient de prendre fin le 31 août 2024.

Ainsi, se sont déroulés les rendez-vous annuels tels que :

- Les manifestations de sensibilisation sur l'environnement et la biologie à destination du grand public, des moniteurs et plongeurs lors de Mer en fête, Cap Mer en mai et le séminaire ALIEN en octobre et en juin.
- Les formations PB1, PB2 et FB1 ;
- Les actions de veille sur l'environnement marin (CROMIS, réseau ALIEN, relevés en lien avec le Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate, et Polaris) ;
- Les actions de formation technique (stage et recyclage TIV) en décembre ;
- Deux journées découvertes de l'activité de l'apnée à Bastia avec la contribution de Corsica Sub et Borgo Sub en mai et juin.

De plus, trois nouvelles actions ont été réalisées à savoir :

- Un après-midi baptême en décembre à Bastia au profit de personnes porteuses de handicap, avec la contribution de moniteurs du Neptune Club Bastiais, de Marine Diving et du club de la légion de Calvi dans le cadre de la semaine du handicap en Corse en lien avec le Comité régional corse.
- Un second atelier (animé par le Codep 2B et le Neptune Club Bastiais) destiné au public scolaire lors de l'évènement Mer en fête en mai, sur la sensibilisation aux consignes de sécurité en mer et la présentation de photos d'espèces observées lors d'immersions dans la région bastiaise.
- La tenue d'un stand sur le réseau ALIEN et l'outil CROMIS par la commission de biologie lors du 9 ème lancement de la mission CorSeaCar organisée par l'association Mare Vivu, en juin à Bastia.

Bien que le nombre de licences et de brevets soit en baisse pour cette saison, les clubs associatifs et SCA ont contribué activement à la formation de nombreux plongeurs et apnéistes.

Madame SERAFINI présente le bilan du nombre de licences et brevets 2023-2024.

Licences : 864 (1068 en 2022-2023) baisse 19%

- Clubs : 425 (472 en 2022-2023)
- SCAs : 439 (596 en 2022-2023)

Brevets : 990 (1035 en 2022-2023) baisse 4%

- Clubs : 345 (231 en 2022-2023)
- SCAs : 645 (804 en 2022-2023)

Licences aidant : 23 en 2023, zéro en 2024

M. PROVENT demande si le nombre de SCA est resté identique à l'an dernier.

Mme SERAFINI, répond par l'affirmative.

Elle précise que selon les informations transmises par plusieurs clubs et structures, il a été constaté une baisse de fréquentation et une saison plus courte dans la durée. Ceci ayant eu un impact non négligeable sur l'activité des SCA.

Elle demande aux SCA leur ressenti sur la baisse de fréquentation, les licences non vendues, les structures verrouillées cette année.

M. PROVENT souligne que la différence du nombre de licences vendues entre les SCAs et les clubs associatifs résulte de la difficulté de vendre une licence à 43 € pour plonger en SCA car les plongeurs viennent pour la plupart du temps déjà licenciés et conclut que 11 licences est déjà énorme par exemple pour une structure qui propose uniquement de l'apnée.

Il est également évoqué le fait de l'insularité et de la difficulté de proposer une licence intégrale pour des personnes qui ne vont réaliser que quelques immersions sur un court séjour.

Ce pose la question d'une licence dite « journalière ». M.BURON indique que ce sujet a déjà été abordé au niveau national et qu'à ce jour ce n'est pas d'actualité.

M.SERAFINI précise que le coût des assurances pour la licence fait objet d'un démarchage de la FFESSM auprès d'un nouvel assureur.

Elle poursuit la présentation du rapport en mentionnant que les membres du comité directeur ont participé aux réunions fédérales (comité directeur et AG régionale), aux réunions du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate et groupes de travail sur l'activité de la plongée.

Enfin, le comité a poursuivi son investissement dans le développement de la communication avec :

- La diffusion sur la page Facebook et sur le site internet du Comité de différentes informations et manifestations fédérales ;
- L'achat de Beach Wing FFESSM personnalisées au nom du comité et mis à la disposition des clubs et structures.

Pour 2025, d'autres nouvelles actions seront proposées par les commissions pour ainsi continuer à promouvoir les activités fédérales au sein du département de la Haute-Corse à destination des plongeurs, apnéistes et du grand public.

- Pour conclure, elle adresse ses remerciements à tous les clubs et SCA pour leur mobilisation dans la formation des nouveaux plongeurs et apnéistes et le développement des connaissances et compétences en biologie.

Elle adresse également ses remerciements aux membres du comité directeur et aux présidents des commissions pour leur confiance, soutien et implication dans le développement de nouveaux projets lors de ces quatre années.

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport moral de la présidente est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Elle laisse le soin aux présidents des commissions ainsi qu'à la représentant des SCA de vous développer plus amplement les actions menées et les perspectives pour la saison 2024-2025.

III Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2023/2024

M. BURON, Trésorier expose le rapport financier pour l'année 2023-2024 (1 septembre 2023 au 31 août 2024)

Le solde du compte au 31 août 2023 était de : 11 647.01 €

Les ristournes fédérales pour l'année 2023-2024 ont été versées sur l'exercice 2024-2025 (soit 2735.04 € avec ristournes licences, cartes CMAS et cotisations Clubs), elles n'apparaissent pas sur le compte de résultats 2023-2024. Estimation 370€ cotisations Clubs et 350€ de ristournes de cartes.

C'est donc la somme de $(11647.01€ + 2735.04€) + (350+350)$: 15082.05€, qu'il pourra être proposé pour l'exercice 2024-2025.

La commission biologie n'a pas utilisé la totalité de la subvention allouée pour 2023-2024..

La subvention allouée à la commission technique et TIV n'a également pas été consommée dans sa totalité.

Il n'y a pas eu de subvention accordée pour les plongées enfants (pas de demandes pour stages ou manifestations) ni pour une aide à la formation moniteurs (pas de demandes des présidents de clubs).

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025

Le budget prévisionnel 2024/2025 accordé suite aux demandes des commissions :
(apnée 1000€, Biologie 1000 €, CTD 800€ + divers TIV 100€, Plongée enfants 500€ (si événements))

Secourisme 110€, Salon de la plongée 850€, aide à la formation des moniteurs & formateurs fédéraux Codep2B 1000€, anniversaire Codep2B 40 ans 4000€.

Les budgets prévisionnels sont présentés en séance.

La présidente rappelle qu'il a été mis en place sur le site du Codep2B, des documents pour les demandes de subventions aux différentes commissions. Des justificatifs doivent être transmis lors de la réalisation des actions.

Ces actions doivent être menées au niveau du département.
M. BURON rajoute que les commissions sont là pour aider les clubs.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité

V. Rapports des Commissions Apnée, Biologie et Technique

Rapport de la Commission apnée

Aucun rapport n'a été établi pour cette saison. Toutefois, Mme SERAFINI avait demandé l'organisation d'une journée d'initiation à l'apnée. Celle-ci a été réalisée avec la participation de Corsica Sub au titre du Comité départemental et non au titre du club. D'autres actions pourront être programmées par la commission apnée par le président qui sera élu pour la prochaine mandature.

Rapport de la Commission biologie sous-marine

Le rapport est présenté par M. BURON.

Ainsi, il expose les formations et manifestations qui ont eu lieu :

- Stage PB1 : 1 à Bastia 2 stagiaires reçus, (1 Encadrant) présentiel : validation club 16h de théorie et 4 plongées par stagiaire.
- Stage PB2 : 2 stagiaires à Bastia (en cours 1 reçu) (1 Encadrant) 25 h de théorie et 4 plongées par stagiaire.

- Un stage FB1 : avec la région, 2 stagiaires en cours (2022-2023-2024) (1 Encadrant) et participation des futurs FB1 à tous les cours PB1 et PB2 (16 + 25) et plongées d'application.

Diplômes délivrés :

2 PB1 délivrance club

1 PB2 délivrance club

Total : 3

- La participation à Mer en Fête (conjointe avec la région et Codep2B, 1 atelier Codep+1 atelier Bio) en juin 2024 pour 6 classes du CP à la 6^{ème}.
- Participation à la fête de la science à Stella Mare (Bio, RAC et Codep2B) à destination d'étudiants de niveau lycée en novembre 2023.
- Manifestation CORSEACARE.

A la demande de l'association Mare Vivu, le Codep2B, sa commission bio et le réseau ALIEN Corse ont tenu un stand de sensibilisation aux espèces ALIEN et présenté une série de photos des espèces méditerranéennes que nos plongeurs croisent sous l'eau. A cette occasion les outils mis en place par le réseau ALIEN Corse ont été présentés. Les foyers des sites DORIS et le carnet de plongée CROMIS ont pu être distribués, une vingtaine de personnes ont été sensibilisées.

- CROMIS : validation (valideur CROMIS président commission bio) tous les jours et signalisation ALIEN si concerné (Corse et espèces recherchée).

- Séminaire ALIEN avec la participation de commission Bio, le Codep2B et le réseau ALIEN.

Un séminaire en octobre 2023, un séminaire en juin 2024 à Starésu à Calvi

Une vingtaine de moniteurs, plongeurs sensibilisés à chaque séminaire.

Mme SERAFINI rappelle que depuis l'an dernier le séminaire est proposé également aux apnéistes.

M. PROVENT demande s'ils doivent être également plongeur. M. BURON répond que non, toutefois les apnéistes devront être encadrés par un moniteur apnée.

Projets 2024-2025 :

- Séminaire bio (CROMIS, DORIS, réseau ALIEN) les 12/13 octobre 2024 pour les moniteurs à Calvi (station Starésu) avant la fin de la convention de la Région OEC établie jusqu'au 31.03.2025.
- Une journée Bio ALIEN au 1^{er} trimestre 2025 à Stella Mare (à établir).
- Stages diplômants PB1 ET PB2, stages plongées bio jeunes.
- Information sur une journée ou demi (4h, pratique et théorie pour présenter le carnet de plongée numérique et CROMIS).
- Une ou deux soirées thématiques en présentiel sur ville de Bastia et Calvi pour présenter CROMIS aux plongeurs et non plongeurs (s'inscrire et remplir son carnet à programmer selon les demandes des micro régions, ou en webinaire (2 Visio : remplir son carnet de plongée et le carnet naturaliste CROMIS).
- Participation aux manifestations grand public (Mère en fête, fête de la science, Cap Mer, etc...)

Pour rappel, les clubs désirant une animation bio-ALIEN sur une ou demi-journée peuvent en faire la demande et la commission bio honorera ces demandes.

Le rapport moral de la commission biologie sous-marine est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport de la Commission technique

L'année fédérale 2024 aura été marquée par un niveau d'activité supérieur à celui des années précédentes.

Toutefois certaines actions ont dû être annulées par faute de candidats.

Technicien d'Inspection Visuelle

Ont été organisés un stage de formation initiale, 3 stages de recyclage et 1 stage de réactivation.

1 des 3 stages de recyclage en avril 2024 a dû être annulé car aucun candidat.

Ont toutefois été formés :

- 7 TIV ;
- 8 recyclages (dont 2 candidats de Corse du Sud) ;
- 1 réactivation (candidat de Corse du Sud).

Ce bilan est très positif et il est plus du double de celui de 2023.

Pour la saison 2025 sont prévus :

- 2 recyclages dont le premier est programmé le 30 novembre 2024 ;
- 1 stage de formation initiale vers la fin mars 2025 / début avril 2025.

Recyclage ANTEOR

Malgré le fait que ce type de recyclage n'est pas obligatoire, un maintien à niveau des connaissances et compétences en secourisme sont importantes. Dans ce contexte, le Codep avait proposé une demi-journée de recyclage ANTEOR.

Cette proposition n'a pas eu beaucoup d'écho auprès des moniteurs et la séance a été annulée faute de candidat (1 seul candidat).

Pour la saison 2025 il est prévu de reconduire l'opération :

- Un recyclage ANTEOR mi-avril 2025

Matériel

Cette activité est elle aussi en augmentation, avec pour la saison 2024

- 4 prêts de matériel TIV ;
- 3 prêts de matériel de secourisme ;
- 3 prêts de mannequin.

Il est rappelé que ces équipements sont à la disposition de tous les clubs et SCA affiliés à la FFESSM, mais sont exclusivement destinés pour des activités fédérales (formation et examen).

Accessibles sur simple demande, leur seule contrainte réside dans les modalités d'enlèvement et de retour.

Informations fédérales

L'année 2024 aura été très riche en, entre autres, concrétisation dans le MFT de réformes actées antérieurement. Ainsi, il est à noter :

- La création du diplôme de Formateur Fédéral de Moniteur. C'est la première étape vers le MF2 modulaire ;
- La mise à jour des N1, PE20, PE12, PA12, N2, PA20, PE40, N3, PA40, PE60, GPN4,

Initiateur, MF1, livret péda MF1, livret péda Initiateur, Plongeur NITROX... .

Toujours à l'étude, mais devant à priori se concrétiser en 2025 :

- La refonte du GP-N4 avec allègement de la théorie.

Celle-ci ferait l'objet d'un « module théorie MF1 » pour ceux se destinant au monitorat. Ce module serait réalisé sous contrôle de la CTR et serait valable 5 ans.

- Le Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'air (BEPPA). MF1 + BEPPA = E

Le rapport moral de la commission technique est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VI Rapport de la représentante des structures commerciales agréées (SCA)

Le rapport a fait l'objet d'un contentieux traité au niveau national.

VII PERSPECTIVES 2025

Mme SERAFINI suggère au futur bureau que soient pérennisées les activités suivantes :

- **Poursuivre les actions de sensibilisation et manifestations** auprès des plongeurs, apnéistes et du grand public

- Réseau ALIEN
- CROMIS
- DORIS

- **Participer à des groupes de travail, manifestations, actions de science participative**

- Réseau ALIEN
- CROMIS
- DORIS
- CAP MER
- FETE DE LA SCIENCE
- SEPTENTRION
- PARC NATUREL MARIN CAP CORSE AGRIATE
- STELLA MARE
- Autres organismes

- **Promouvoir les activités auprès du grand public**

- Présenter d'autres activités accessibles à tous que celles de la plongée en scaphandre et l'apnée.
- Développer Handisub et Sport santé

Mme SERAFINI informe l'assemblée que le Codep2b va participer au village inclusif HANDE MU à la piscine de la Carbonite de Bastia, le 20 octobre 2024 suite à la découverte fortuite d'une diffusion de la CAB sur les réseaux sociaux. Elle invite les clubs et les SCA qui sont intéressés à y participer.

Plusieurs autres associations y seront présentes (natation, tennis, gym, équitation...).

Cette journée permettra de communiquer sur les activités de la FFESSM et notamment sur Handisub et Sport santé.

Dans le cadre des actions à destination des personnes porteuses de handicap, le comité directeur a validé le positionnement de M. Gilles Blanchard en qualité de référent handicap sur la Haute-Corse afin de venir en aide auprès du Codep pour la mise en œuvre d'actions.

Mme SERAFINI conclue en remerciant l'assemblée pour sa confiance durant ces 4 années de première mandature en qualité de présidence du Codep2b. Elle souhaite que les commissions qui ont été redynamisées poursuivent le développement de nouveaux projets au profit de l'ensemble des licenciés de Haute-Corse.

VIII Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ensemble des membres du bureau démissionne en vue des élections qui vont se dérouler lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 16h30 ce même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Fait à Bastia, le 19 octobre 2024.

La Secrétaire,
Françoise BLANCHARD

La Présidente,
Virginie SERAFINI

Le Trésorier,
Daniel BURON